



Ecole Sainte-Thérèse
11 Côte aux Goupils
22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT
02 96 74 17 86
eco22.ste-therese.plouagat@e-c.bzh
www.ecolesaintethereseplouagat.fr

C'est la rentrée 2025 - 2026 !

Chers parents,

Les vacances commencent à peine et nous pensons déjà à la rentrée prochaine. Aussi, il est temps de vous transmettre quelques informations pratiques liées à la scolarité de votre ou de vos enfants.

Accueil rentrée

La rentrée est fixée au **LUNDI 01 septembre 2025**. Habituellement, enfants et parents, se retrouvent dans la cour de récréation autour d'un café entre 8 h 45 et 9 heures 15. C'est aussi un temps où les parents peuvent prendre contact avec les enseignantes et les différents parents membres des associations.

Organisation pédagogique

Classe TPS, PS, MS, GS: Julie Janecka aidée par Géraldine Huet, ASEM

Classe TPS, PS, MS, GS: Cécile Fouliard et Rose-Marie Le Calvez aidée par

Laetitia Coutellec, ASEM

Cécile sera en classe le mardi et le jeudi et Rose-Marie le lundi et le vendredi

Classe CP : Anne-Cécile Touzé et Thierry Daveau,

Thierry sera en classe le lundi et mardi et Anne-Cécile le jeudi et le vendredi.

Anne-Cécile bénéficiera d'un temps de décharge administrative supplémentaire (2 jours par période) : C'est Thierry qui assurera ce temps.

Classe CE1/CE2 Marie Aubert et Emmanuelle Guernion

Marie travaille à $\frac{3}{4}$ temps. Elle sera remplacée par Emmanuelle le jeudi

Classe CE2/CM1 : Marion Saliou et Angélique Rouillé



Marion sera à $\frac{3}{4}$ temps : Elle sera remplacée par Angélique le vendredi

Classe de CM1/CM2 : Christelle Le Foll, remplacée par Aurore Salliou en ce début d'année

Décharge de direction : le lundi matin et le mardi matin.

Il y aura également 1 AESH au sein de l'école : Emilie Mevel dans la classe de CE2/CM1
Marjorie Eouzan (ASEM) sera en renfort dans les classes le matin et en fin d'après- midi

Horaires de l'école

Voici les horaires à respecter

Accueil échelonné : 8h30 -8h45 : directement aux portes des classes pour les élèves de PS et MS

Les élèves de GS de Cécile et Julie seront déposés au portail sous le préau.

Pour les élèves des classes de l'étage (classe de Marie et Emmanuelle et classe de Thierry et Anne-Cécile, l'accueil du matin et la sortie du soir se fera au portail du haut.

Pour les parents des primaires, merci de laisser vos enfants à l'entrée de l'école et de ne pas entrer sur la cour.

Penser aussi à arriver AVANT 8h45 afin que votre enfant commence sa journée dans de bonnes conditions.

**Horaires de classe : Matin 8h45 -11h50
Après-midi 13h20 – 16h30**

Un enfant de maternelle n'a pas le droit de quitter l'école sans être accompagné par un adulte. Seules les enseignantes ouvrent le portail et assurent ainsi les surveillances de sortie. Les enfants qui rentrent à la maison le midi devront être récupérés pour **11h50 au plus tard**, sinon ils seront conduits à la cantine. Pour les enfants de primaire autorisés à sortir seul de l'école, une autorisation sera indispensable.

Pour les enfants qui mangent à la maison, leur retour à l'école se fera pour 13h10 au plus tôt. Au retour de l'école, une enseignante ouvrira le portail à distance. Merci de bien refermer le portail.



Sécurité aux abords de l'école



Pour des raisons de sécurité, **aucun enfant** ne doit être **déposé et laissé seul** sur la cour de l'école si aucune enseignante ne s'y trouve. (le matin à 8h30 ainsi que le midi au retour du repas).

Les écoles doivent être désormais fermées à clefs lors des temps de classe. **Il est donc important que vous respectiez les horaires du matin notamment pour déposer les enfants.**

Le portail ferme à la sonnerie des primaires à 8h45 (pour les maternelles et les primaires.) Merci d'anticiper votre arrivée.

Circulation aux abords de l'école :

Pour la sécurité de vos enfants, merci de respecter les panneaux de circulation implantés ainsi que les places de parkings. Il vous est possible de **DEPOSER** votre enfant devant le portail (pour les primaires uniquement) **mais en aucun cas de stationner, NI de stationner derrière les voitures des enseignantes.**



Transport Scolaire



Les personnes souhaitant utiliser le transport communal doivent s'adresser à la mairie de Châtaudren-Plouagat. Le transport est assuré tous les jours de classe. Le car passera à 16h45 pour récupérer les enfants le soir.

- Abonnement au mois : 13.00€
- Abonnement 3^{ème} enfant : 5.00€
- Abonnement à partir du 4^{ème} enfant : gratuit
- Prix d'un trajet : 0.44€
- À partir du 3^{ème} enfant : 0.22€

Restaurant scolaire



Les élèves déjeuneront à la cantine municipale pour ceux qui le souhaitent. Le tarif du repas est fixé selon le tableau ci-dessous :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les tarifs suivants pour l'année scolaire 2025/2026, en fonction du quotient familial (QF < 900€ ; 900 ≤ QF ≤ 1500 ; QF > 1500) :

*Pour les enfants résidant dans les communes extérieures, n'ayant pas conventionné avec la commune de Châtaudren-Plouagat, ces familles ont un reste à payer par repas de 0.40€

- Tarif commune : 1.00€ ; 3.23€ ; 3.35€.
- Tarif communes extérieures : 1.00€ * ; 5.14€ ; 5.40€.
- Adulte : 8.03€
- Repas occasionnel commune : 5.22€
- Repas occasionnel communes extérieures : 7.51€
- PAI : 1.03€
- Application d'un forfait 4 jours

Les enfants qui mangent à la cantine **doivent obligatoirement** être inscrits auprès de la mairie et via le portail famille : <https://chataudren-plouagat.belamiportailfamille.fr/>

Garderie

Le matin, elle accueillera les enfants à partir de **7 h 30** et sera assurée par Géraldine (ASEM au sein de l'école) dans la salle de sieste. Nous vous précisons que tout enfant arrivant avant 8 h 30 doit se rendre à la garderie. : Vous devez sonner, vous présentez et Géraldine vous ouvrira. **Merci de bien refermer la porte derrière vous**

Aucun enfant n'est autorisé à rester seul devant le portail, l'école n'est pas responsable de la surveillance sur le parking

Le soir, elle fonctionnera jusqu'à **19h00** et sera assurée par les ASEM : Géraldine pour les maternelles et Laetitia et Marjorie pour les primaires (temps séparé jusque 17h45).

Possibilité pour les primaires de commencer les devoirs en autonomie sous la surveillance de Laetitia en CE2/CM et Marjorie en CP/CE1) : Attention ce temps d'aide aux devoirs ne remplace pas le temps de suivi par les parents à la maison.

Coût : 0.95 € la demi-heure. Toute demi-heure commencée sera facturée.

Tout dépassement d'horaire (au-delà de 19h00) sera facturé 5 € le quart d'heure par enfant.

Le goûter sera fourni par la famille. Si votre enfant oublie son goûter, l'école lui fournira mais celui-ci vous sera facturé **1 euro** : cela doit être occasionnel !

Depuis septembre 2024, un nouveau système de pointage de garderie est mis en place: les ASEMS sont équipées de douchettes avec un listing de codes-barres pour badger les enfants. La facturation commence lorsque vous sonnez à l'interphone le matin et se termine lorsque vous sonnez le soir à l'interphone.

La sonnerie retentira à compter de 16h45. Tout enfant présent sur la cour lors de la sonnerie à 16h45 sera compté automatiquement en garderie le soir.

Lorsque vous arrivez le soir, n'hésitez pas à entrer sur la cour après avoir sonné.

Scolarité



Les frais de scolarité s'élèvent à 270 euros par an et par enfant

Pour simplifier le paiement de la scolarité, celui-ci se fait pour tous par prélèvement automatique sur 10 mois à compter du mois d'octobre 2025.

Si vous avez fourni un RIB l'an dernier et qu'il n'y a pas de changement, vous n'avez rien à faire. Le cas contraire, merci de fournir un RIB à la rentrée.

Chaque mensualité comprendra les frais de scolarité (270 euros) ainsi que le coût des fichiers scolaires de la GS au CM2. Les fichiers seront prélevés en entier sur le premier prélèvement.

Vous recevrez la facture de scolarité courant septembre.

Absence des élèves

Si votre enfant manque momentanément l'école, nous vous demandons de bien vouloir nous **prévenir**, par écrit ou par téléphone, ou via la boîte mail de classe et d'indiquer les motifs de son absence. Les parents dont les enfants doivent régulièrement quitter l'école sur temps scolaire (orthophoniste...) voudront bien se faire connaître auprès de leur enseignante.

Toute absence, même d'une demi-journée, doit être justifiée par un écrit (certificat médical ou billet d'absence dans le petit cahier jaune).

Les absences de longue durée (pour convenance personnelle) seront automatiquement signalées à l'Inspection Académique pour les enfants de primaire. Un formulaire est à remplir dans ce cas et à demander auprès de la direction avant le départ, comme indiqué dans le règlement intérieur.

ACCUEIL DES TPS (nés en 2023)

Les enfants de TPS (nés en 2023) seront accueillis le lundi matin et le jeudi matin tout le premier trimestre. A compter de janvier 2026, ils seront accueillis tous les matins puis toute la journée le mois de leur 3 ans. Cet accueil fait suite à un échange entre l'enseignante et la famille.

REUNION DE CLASSE

Pour cette rentrée nous innovons et changeons le format des réunions de classe :

1 date et 30 min de présentation

Voici donc 3 dates à noter

Les 2 classes de maternelle : Mardi 16 septembre

Classe de CP/CE2 et CE1 : Jeudi 18 septembre

Classe de CE2/CM1 et CM1/CM2 : le jeudi 11 septembre

A la rentrée vous recevrez un message via éducartable pour vous inscrire. Des temps de 30 min seront proposés dans les classes pour présenter la vie de la classe, les projets, l'organisation, le matériel.....(17h,17h30,18h,18h30)

Votre enfant devra être présent avec vous afin d'être acteur de cette réunion pendant 30 min.

La garderie sera bien sur ouverte si besoin pour les autres enfants de la fratrie.

COMMUNICATION ET INFOS DE L'ECOLE

L'école est munie de plusieurs moyens de communication et d'informations



Le site internet de l'école [CLIC](#)

Le journal de l'école : [CLIC](#)

La page Facebook : [CLIC](#)

La page Instagram [CLIC](#)



La communication pour la direction se fera prioritairement par mail :

eco22.ste-therese.plouagat@enseignement-catholique.bzh

et/ou par téléphone à l'école au : 02-96-74-17-86

La communication pour toutes les classes pour la rentrée se fera par EDUCARTABLE :

Les codes pour les classes de CE/CM seront donnés à la rentrée aux enfants.

Les deux parents peuvent être inscrits sur l'application



Le dialogue est une condition de réussite de votre enfant. L'équipe est donc à votre disposition pour échanger sur son travail, si vous le souhaitez, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'enseignante concernée.

Petit rappel du règlement intérieur concernant l'utilisation de l'application

L'application EDUCARTABLE est un outil professionnel : Les enseignants ne prennent pas connaissance des messages durant le week-end ou en soirée en semaine.

L'aîné de la fratrie possède aussi un petit cahier jaune de correspondance dans son cartable : il sert principalement lors de ventes pour les bons de commande et les transferts de règlements.

Vous pouvez retrouver les listes de fournitures des classes directement sur le site de l'école, onglet les classes



INFORMATIONS DIVERSES pour l'année scolaire

DATES A RETENIR

Repas en salle "BREIZHIFLETTE" LE 15 novembre 2025

BLIND TEST : le samedi 03 janvier

BOUM des enfants LE 7 FÉVRIER 2026

KERMESSE LE 7 JUIN 2026.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES :

A garder précieusement !

Rentrée des élèves	<i>Lundi 01 septembre</i>
Toussaint	Vendredi 17 octobre 2025 au Lundi 3 novembre 2025
Noël	Vendredi 19 décembre 2025 au Lundi 05 janvier 2026
Hiver	Vendredi 13 février 2026 au Lundi 2 mars 2026
Printemps	Vendredi 10 avril 2026 au Lundi 27 avril 2026
Pont de l'ascension	Du mardi 12 mai 2026 au Lundi 18 mai 2026
Fin des classes	Vendredi 03 juillet 2026

Le départ en vacances a lieu après la classe, le jour indiqué,
La reprise des cours le matin des jours indiqués.



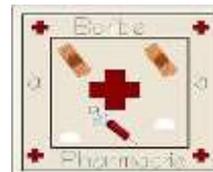
Les médicaments sont interdits à l'école.

(B.O. HS du 6 janvier 2000)

Pensez qu'on ne sait pas qui les avale vraiment. Les élèves peuvent également se les faire goûter !

Ceux prescrits, dans le cadre d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé), peuvent être donnés lors de pathologies lourdes.

Les enseignantes ne sont pas habilitées à en donner.



Pour les enfants ayant déjà un PAI en 2024/2025, un formulaire est à remplir pour le renouvellement pour la prochaine année scolaire

VÊTEMENTS et FOURNITURES

Veillez marquer les habits de vos enfants pour éviter les échanges. (De plus en plus d'élèves possèdent les mêmes vêtements !)

